

Définitions de l'emprunt en français

Maria Stantos

/Extrait de la thèse de Maîtrise écrite sous la direction de R. Kocourek/

A. Récapitulation des définitions par sous-groupes apparentés

Ayant constaté une diversité d'opinions en ce qui concerne la définition de l'emprunt (voir le Tableau, en annexe), nous nous proposons de faire une récapitulation générale de nos trouvailles par sous-groupes apparentés afin d'en dégager les traits communs et de signaler les divergences d'opinion qui s'y trouvent.

Le seul point partagé par toutes les définitions est le fait que l'emprunt peut désigner ou un procédé, ou un élément linguistique emprunté, ou les deux à la fois. Selon la majorité des définitions, c'est-à-dire, six des treize (Pottier, Désirat et Hordé, le GLLF, Mounin, Humbley, Ducrot et Todorov), l'emprunt est une action par laquelle une langue incorpore un élément d'une autre langue. Quatre des définitions (Dubois et al., Galisson et Coste, Guilbert, et Deroy) conçoivent l'emprunt comme étant concurremment un procédé et un élément linguistique, alors que seulement trois parmi les treize (Dauzat, Weinreich et Dubuc), donc la minorité, ne considèrent l'emprunt que comme l'élément transféré lui-même.

Au sujet de l'emprunt en tant qu'élément linguistique, Humbley et Deroy spécifient qu'il peut apparaître à tous les niveaux de langue et sous une variété de formes. Pour Deroy (1956:18), c'est justement "cette diversité des formes de l'emprunt" qui justifie sa définition en tant que "forme d'expression qu'une communauté linguistique reçoit d'une autre communauté."

En tant que procédé et conformément aux observations de Pottier, Ducrot et Todorov, Deroy et du GLLF, il est nécessaire de distinguer l'emprunt de l'héritage. Cette distinction devient beaucoup plus importante au moment où Deroy (1956:6) estime que le principal critère pour distinguer l'emprunt "réside dans les anomalies qu'il présente par rapport aux termes hérités." Les quatre définitions s'accordent que l'héritage représente le résultat de l'évolution normale d'une langue (du latin, par exemple) qui donne naissance à une autre (au français, par exemple). Les mots hérités sont des mots de longue date (du "vieux fonds de la langue" comme écrit Dauzat 1967:65) qui, dès l'ancien français, se présentent déjà assimilés. Le GLLF et Deroy expliquent que l'héritage est l'aboutissement moderne d'une transformation phonétique durant des siècles et dont on peut retracer les étapes régulières; par exemple, l'origine du mot "roi" tel qu'il existe en français moderne: *regem* > *rege* > *reyye* > *rei* > *roi*. Ainsi, selon le GLLF (Guilbert éd. 1972:1579), il serait faux de dire que "roi" est emprunté au latin puisqu'il n'est passé à aucun moment d'une langue à l'autre: il a évolué tout au long des siècles.

La définition de Bernard Pottier comporte une remarque importante: il ajoute qu'il est possible d'avoir en français et des emprunts au latin, et des mots hérités du latin. Il s'ensuit que tous les mots ayant leur origine en latin ne sont pas forcément des mots hérités (comme Deroy nous porte à croire). Il peut aussi arriver que le même mot latin donne deux mots différents en français, un à une date plus ancienne par héritage (par formation populaire), et l'autre à une date plus récente par emprunt (par formation savante). Le GLLF dénomme ces paires de mots "doublets."

Nous avons remarqué que pour certains linguistes -- Ducrot et Todorov,

Guilbert, Dubuc et Deroy -- l'emprunt est l'aboutissement d'un acte conscient, c'est-à-dire, de volonté. Ducrot et Todorov (1972:20) soutiennent que l'emprunt est "consciemment formé" sur un modèle différent. Deroy (1956:2) en dit la même chose lorsqu'il définit la langue comme "un système de signes linguistiques arbitraires." Toutefois, nous avons constaté que Deroy se contredit en qualifiant l'emprunt de contingentiel. Guilbert (1975:93) parle de "la volonté d'adoption" vis-à-vis de l'emprunt, et la définition de Dubuc (1978:67) implique la notion de volonté tout en se référant au mot "qu'on va chercher tel quel dans une autre langue." Ceci est aussi sous-entendu chez Weinreich (cité par Guilbert 1975:93) pour qui l'emprunt "n'est pas un recours fortuit au langage Y," alors que le GLLF (p. 1580) signale que "les mots empruntés sont ordinairement arbitraires".

Notre interprétation de terme "conscient" n'implique pas forcément la nécessité ou le besoin d'emprunter. Il exprime simplement la notion que l'individu subit l'influence d'une autre langue à son escient, sciemment. Cependant, pour Ducrot et Todorov, l'emprunt est dû non seulement à la volonté consciente des hommes mais aussi à une nécessité interne. A ce propos, Galisson et Coste (1976:180) ajoutent qu'il est possible que l'emprunt ne corresponde qu'à un désir d'assouplir le maniement de la langue en question, au lieu d'en combler une lacune. Dauzat (1967:54) aussi partage l'idée d'un besoin quand il écrit que l'emprunt doit "répondre aux besoins actuels" d'une langue, besoins que les moyens d'expression de celle-ci sont de toute évidence incapables de combler. Finalement, Deroy (1956:10,8) fait mention d'un "milieu favorable" dont "la condition est la même: un certain besoin." La citation ci-après de Roman Jakobson (cité par Vachek 1970:32,33) affirme que l'essentiel est que l'emprunt réponde aux possibilités et aux besoins de la langue cible qui est constamment en évolution. Elle contient en plus l'idée essentielle du 'sanctionnement' (de la confirmation) de l'emprunt par le système dont il fait, par conséquent, partie intégrante:

$\overline{L..L}$ ce qui est essentiel, ce n'est pas le fait même de l'emprunt $\overline{L..L}$ c'est que pour l'innovation en question il existe une demande, et que cette innovation est sanctionnée par le système comme répondant aux possibilités et aux besoins de l'évolution de celle-ci.

Selon certains linguistes -- Galisson et Coste, Weinreich, Guilbert et Deroy -- l'emprunt représente "une phase dans l'histoire du mot" (Chaurand 1977:148), et spécifiquement dans l'adoption d'un mot. Deroy et Guilbert tous deux distinguent trois étapes qui nous paraissent au fond analogues. Par contre, leurs terminologies pour désigner ces étapes diffèrent et peuvent mener à la confusion. Pour résumer leurs trois étapes, Deroy et Guilbert estiment a) que le mot étranger/xénisme se caractérise par demeurer étranger (il est intéressant de noter, comme nous le fait remarquer le GLLF (p. 1580), que les dictionnaires n'accueillent pas, en principe, les xénismes), b) que le pérégrinisme, selon la terminologie de Deroy, est la deuxième étape qui représente celle de la diffusion initiale du mot, et c) que l'emprunt lui-même est la phase ultérieure lorsque l'origine étrangère du terme reste inconsciente à l'usager.

Nous avons constaté que Galisson et Coste (1976:181) mettent l'accent plutôt sur deux étapes ou "temps": le premier temps (la greffe proprement dite) comprend le transfert sans changement de l'élément étranger (le signifiant et le signifié de celui-ci sont donc conservés), et le second temps englobe les phénomènes d'assimilation ou de rejet. Sur ce point, Uriel Wein-

reich ne conçoit, en revanche, qu'une seule étape dans l'adoption d'un mot qu'il appelle tout simplement "emprunt." Pourtant, selon Guilbert, la définition de Weinreich correspondrait plutôt à la phase que Deroy appelle pérégrinisme, au lieu qu'à l'intégration définitive et totale qu'est véritablement l'emprunt.

Le GLLF et Guilbert font mention de la monosémie de l'emprunt. Guilbert (1975:92) observe que, dans la période initiale d'accueil, l'emprunt est "le plus souvent monosémique et référentiel." Dubois et al. (1978:189) s'accordent avec eux au moins en partie sur cette caractéristique. Ils prétendent que l'emprunt "implique toujours, au moins au départ, une tentative pour répéter la forme ou le trait étranger."

N'oublions pas finalement que le GLLF, Dauzat et Deroy relèvent également la notion de "reemprunt," phénomène plus rare mais aussi intéressant que l'emprunt simple.

B. Définition personnelle

Tenant compte des traits et des définitions étudiés, nous proposons la définition suivante de l'emprunt: L'emprunt désigne soit le processus d'intégration et d'assimilation dans une langue d'une unité linguistique d'origine étrangère, soit l'élément de langue étrangère ainsi emprunté.

Il est évident que notre définition ne diffère pas radicalement de celles compulsées et sur lesquelles elle est basée. Cependant, elle implique certaines thèses que nous avons adoptées et sous-entend le rejet d'autres. Nous les signalons toutes ci-dessous.

Du fait que l'emprunt, en tant que processus, comprend et l'intégration et l'assimilation d'un élément étranger (c'est-à-dire, son incorporation et sa conformité ultérieure), on pourrait envisager de lui accorder en tant qu'unité deux interprétations possibles: d'abord, au sens large, il dénote toutes les phases possibles d'assimilation, hors le xénisme; ensuite, au sens étroit, il ne dénote que l'assimilation intégrale, la phase finale de l'adoption où l'élément n'est plus perçu comme étranger. Il nous paraît difficile de délimiter sa signification à une seule interprétation, vu l'usage général de ce terme que nous avons constaté.

Nous acceptons la notion de trois étapes dans l'évolution de l'emprunt (dont mention est faite par Deroy et Guilbert), la première étant celle du xénisme ou du mot étranger. Cette phase correspondrait à la pénétration et à la diffusion initiale d'un élément étranger qui demeure étranger. Etant donné qu'à ce stade, il n'est pas d'indices pour justifier ou son intégration ou son rejet possibles, nous estimons que cette phase reste en dehors de l'intégration véritable de l'emprunt. L'étape intermédiaire correspondrait à "l'emprunt primitif" et serait celle de sa première phase d'installation véritable. Pour une raison ou d'autre, l'élément étranger se voit de plus en plus employé par la communauté linguistique qui commence, en effet, à l'assimiler. Aussi constitue-t-il la forme minimale de l'emprunt que Deroy dénomme "pérégrinisme", et lequel nous adoptons avec réserve faute d'un meilleur terme. On pourrait dire que les deux premiers stades correspondent à un emprunt "en train de se faire" (Chaurand 1977:135). La troisième et dernière étape serait celle d'un emprunt au vrai sens du terme: un apport qui finit par s'imposer et qui désormais prend place intégrante dans le système de la langue cible. Cela étant, son emploi reste néanmoins souvent marginal dans la langue et se trouve, tout au moins pendant une durée limitée, sur la périphérie de son lexique. Cette

généralité ne s'applique pas aux emprunts de longue date, tels les exemples ci-après d'emprunts à l'anglais (les emprunts et les dates sont tirés de Guiraud 1971:85-90): paquebot (1634), comité (1650), boulingrin (1664), conformiste (1666), importer (1669), jury (1688), rosbif (1698), vote (1702), standard (1702), sinécure (1715), redingote (1725), humour (1735), popularité (1725), égotisme (1726), minorité (1727), aberration (1733), romantique (1745), exporter (1750), population (1750), majorité (1760), politicien (1778), bifteck (1786), confortable (1786), chèque (1788), émission (1811), péniche (1818), parlement (1825), interférence (1833), festival (1838), photographe (1839), revolver (1853), détective (1871), végétarien (1875), indésirable (1905).

Nous préférons rejeter la notion de l'emprunt d'éléments spécifiques (Guilbert ed. 1972:1579) en faveur des "éléments empruntables" de Derooy car nous estimons, comme lui, que tout élément, doté de sens ou non, est empruntable (ceci inclut les éléments significatifs et distinctifs). C'est pour cette raison que nous envisageons l'emprunt comme un élément linguistique mais non pas forcément une unité lexicale, quoiqu'il soit apparent que l'emprunt porte principalement sur les unités lexicales. Nous nous expliquons: l'emprunt lexical est l'emprunt le plus commun; pourtant, tout élément linguistique emprunté n'est pas une unité lexicale (monèmes, phonèmes, significations, éléments syntaxiques et stylistiques, etc.). Or, le terme "unité lexicale" lui-même comprend le mot et le syntagme lexicalisé, et non les autres éléments linguistiques ci-dessus. On conclut alors que tout emprunt n'est pas une unité lexicale.

Notre conception de l'emprunt va légèrement à l'encontre de celle de Derooy (1956:3) qui veut restreindre l'emprunt à l'échelle de la parole, définie par de Saussure comme un acte créateur de volonté. Or, il est vrai que l'emprunt est une innovation de la parole où a lieu sa première occurrence en tant que mot étranger. Cependant, nous croyons qu'il l'est aussi dans la langue puisque c'est à ce niveau que se réalise son intégration totale. D'un point de vue, on pourrait considérer l'acceptation sociale de l'emprunt (c'est-à-dire, par l'ensemble des locuteurs d'une même communauté) comme une innovation dans la langue. La néologie de l'emprunt est, par conséquent, surtout de la langue bien qu'elle soit évidemment aussi de la parole. Toutefois, rappelons qu'il faut envisager l'emprunt comme un élément pertinent (et non contingent) d'un système de langue (et non de parole).

En ce qui concerne les conditions favorables à l'emprunt, il est indéniable qu'il ne peut survenir que si deux langues sont plus ou moins en contact. C'est la condition primordiale de l'emprunt. Toujours est-il que des liens politiques, économiques, scientifiques, techniques et culturels entre différents pays favorisent l'emprunt, ce qui explique en grande partie le nombre croissant d'emprunts à l'anglais dans la langue française. L'influence des pays anglophones, en particulier des Etats-Unis, dans les domaines technique, scientifique et d'autres (nucléaire, médical, cinématographique, sportif, etc.) impose leur terminologie à d'autres langues, surtout quand il n'y existe pas d'équivalent convenable. (A ce propos, Jespersen (1976:202) prétend que "les emprunts sont toujours une preuve de la supériorité des peuples qui en sont à l'origine, bien que cette supériorité puisse être de différentes sortes.") Il faut toujours un milieu favorable, que ce soit à cause d'un besoin quelconque (combler une lacune lexicale, par exemple) ou simplement de la paresse (Doppagne 1979:43-54). Il s'avère qu'en général, s'il y a déjà un équivalent dans la langue cible et que la langue source ne jouisse d'aucun

prestige, l'élément étranger ne sera pas intégré. On trouve évidemment nombre d'exceptions où le mot étranger parvient avec beaucoup de succès à déloger le mot autochtone. En voici des exemples pris à l'anglais:

<u>Emprunt</u>		<u>Terme autochtone convenable</u>
self-service (un "self")	(à la place de)	libre-service
footing	(à la place de)	promenade à pied, une marche
leader	(à la place de)	dirigeant, chef
speaker	(à la place de)	annonceur
W.C.	(à la place de)	toilettes

Néanmoins, ce sont la fréquence et la durée de son emploi (certains emprunts sont plus vite assimilés que d'autres) qui déterminent le sort de l'unité linguistique étrangère. Les mots "beatnik" et "happening" des années soixante, par exemple, nettement démodés aujourd'hui, n'ont pas été assimilés parce qu'ils reflètent une époque qui n'a pas duré. Marcel Cohen (1967:368) évoque, dans le passage suivant, l'importance de l'usage qui devient la norme de toute évolution linguistique et qui en enregistre les changements: "c'est donc l'usage, usage mobile, du plus grand nombre des gens plus ou moins instruits, qui a constitué la norme et qui en enregistre les changements."

C. Conclusion

L'emprunt est un phénomène linguistique universel et normal, mais il se révèle singulièrement plus complexe qu'il ne se laisse deviner à première vue. On constate qu'il est possible d'envisager l'emprunt sous nombre d'aspects et d'interpréter différemment les caractères qu'il possède à la lumière de nouvelles perspectives. Plusieurs linguistes offrent des idées innovatrices, des aperçus inattendus et pénétrants (et parfois contradictoires) à son sujet et approfondissent ainsi son étude.

Toutefois, d'une manière générale, ce que nous remarquons à travers nos analyses et comparaisons des définitions, d'abord globalement et ensuite par sous-groupes apparentés, est plutôt l'homogénéité du grand nombre d'entre elles. On pourrait accepter ceci comme un indice que l'étude de l'emprunt a atteint, au moins provisoirement, un équilibre et qu'il est difficile d'aller au delà des définitions profondes et exhaustives déjà proposées par des linguistes. Pour notre part, nous estimons que tant qu'il y a des chercheurs qui s'intéressent à ce sujet, il y aura toujours la possibilité de nouveaux apports.

Maintes questions ont été soulevées par les définitions, questions auxquelles il n'est pas toujours de solutions simples. L'identification des emprunts se rend plus facile par moyen de certains caractères généraux qui lui sont généralement attribués. Toutefois, elle demeure jusqu'à présent une question délicate, polémique et souvent problématique.

L'emprunt va de pair avec la formation et l'enrichissement lexical d'une langue. Par conséquent, il est capable, dans une certaine mesure, de modifier la physionomie du lexique d'une langue.

D. Terminologie

emprunt

- 1) Processus d'intégration et d'assimilation dans une langue d'une unité linguistique d'origine étrangère;
- 2) Élément de langue étrangère ainsi emprunté.

- emprunt "Emprunt opéré en sens contraire" (Dauzat 1967:53), principalement à l'anglais; par exemple, desport (anc. fr.) > sport (angl.) > sport (fr. mod.).
- faux emprunt (aussi "suranglicisme", Guiraud 1971:110)
1) Emprunt principalement à l'anglais n'existant pas dans la langue source dans l'acception qui lui est accordée par la langue cible (par exemple: speaker, smoking, footing);
2) Néologisme non emprunté tel quel mais créé au moyen d'éléments étrangers, principalement anglais, par la langue cible (par exemple: rugbyman, tennisman, karatéman, wattman).
- xénisme Mot étranger qui demeure effectivement étranger employé dans un texte autochtone. Correspond à l'étape préparatoire de l'emprunt.
- pégréginisme Première étape de l'intégration de l'emprunt qui se situe entre le xénisme et l'intégration complète.
- héritage Evolution naturelle d'une langue en une autre qui en est issue, généralement du latin, dont on peut retracer les étapes. Les mots qui en résultent s'appellent "mots hérités" (par exemple: eau < eaue · aive · éve · aigue < aquam, lat.).
- formation savante Formation d'emprunts récents à partir d'anciens termes latins et grecs auxquels les emprunts ressemblent graphiquement. Les mots qui en résultent s'appellent "mots savants" (par exemple: oculiste < oculus, lat.).
- néologisme Mot nouveau ou sens nouveau d'un mot; par exemple, ingénierie (pour engineering), matériel/logiciel (pour hardware/software), bouteur (pour bulldozer).
- néologie Formation d'un mot nouveau ou du sens nouveau d'un mot.
- calque 1) Traduction littérale d'une expression étrangère;
2) Type d'emprunt qui en résulte; par exemple, timbre-poste, science-fiction, cuiller à thé, temps plein, lavage du cerveau, compliments de la Saison, nager ou couler ensemble, etc.

Annexe:

Tableau de quelques définitions de l'emprunt par ordre chronologique

1. DEROY (1956:18) "L l'emprunt est une forme d'expression qu'une communauté linguistique reçoit d'une autre communauté. L est employé avec deux sens bien distincts: 'action d'emprunter' et 'chose empruntée'."
2. WEINREICH (1963:11) "Quand un locuteur du langage X emploie une forme d'origine étrangère, non pas comme un recours fortuit au langage Y, mais parce qu'il l'a entendue employée L par d'autres dans des discours en langue X, alors cet élément d'emprunt peut être considéré, du point de vue descriptif, comme étant devenu partie intégrante du langage X."

3. DAUZET (1967:53) "L'... on appelle mots d'emprunts les termes que les langues étrangères sont censées prêter."
4. DUCROT et TODOROV (1972:20) "Il y a emprunt si b /un mot/ a été consciemment formé sur le modèle de a /un autre mot/ qu'on est allé exhumer d'un état de langue passé L'...."
5. GLLF (Guilbert éd. 1972:1579) "Le terme d'emprunt désigne en linguistique le procédé par lequel une langue s'incorpore un élément significatif d'une autre langue."
6. DUBOIS ET AL. (1973:188) "Il y a emprunt linguistique quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B et que A ne possédait pas; l'unité ou le trait emprunté sont eux-mêmes appelés emprunts."
7. POTTIER éd. (1973:119) "Procédé par lequel une langue incorpore un élément d'une autre langue."
8. HUMBLEY (1974:52) "L'... l'emprunt sous-entend le passage d'un élément (expression ou contenu ou les deux) d'une langue à une autre."
9. MOUNIN éd. (1974:124) "Intégration à une langue d'un élément d'une langue étrangère."
10. GUILBERT (1975:93) "La situation d'emprunt commence à partir du moment où on introduit les choses ou les concepts désignés d'abord dans la langue étrangère et où la communauté linguistique accueille à la fois les référents et le terme qui les désigne, ou bien lorsqu'elle a recours au terme étranger en référence à un signifié déjà dénommé dans sa propre langue. Il faut que la volonté d'adoption se manifeste par une certaine extension du terme étranger."

REFERENCES

- Chaurand, Jacques. 1977. *Introduction à l'histoire du vocabulaire français*. Paris: Bordas.
- Cohen, Marcel. 1967. *Histoire d'une langue: Le français (des lointaines origines à nos jours)*. Paris: Editions sociales.
- Dauzat, Albert. 1967. *Tableau de la langue française*. Paris: Payot.
- Deroy, Louis. 1956. *L'Emprunt linguistique*. Paris: Les Belles Lettres.
- Désirat, Claude, et Tristan Hordé. 1976. *La Langue française au XXe siècle*. Paris: Bordas.
- Doppagne, Albert. 1979. *Pour une Ecologie de la langue française*. Bruxelles: Commission française de la Culture de l'Agglomération de Bruxelles.
- Dubois et al. 1973. *Dictionnaire de linguistique*. Paris: Larousse.
- Dubuc, Robert. 1978. *Manuel pratique de terminologie*. Montréal: Linguatch.
- Ducrot, Oswald, et Tzvetan Todorov. 1972. *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*. Paris: Seuil.
- Galisson, R., et D. Coste. 1976. *Dictionnaire de didactique des langues*. Paris: Hachette.
- Grand Larousse de la langue française*, voir Guilbert, éd. 1972.
- Guilbert, Louis. 1975. *La Créativité lexicale*. Paris: Larousse.
- Guilbert, Louis, éd. 1972. "L'Emprunt," dans *Grand Larousse de la Langue française*, II, 1579-90.

- Guiraud, Pierre. 1971. *Les Mots étrangers*. 2e éd. Paris: Presses Universitaires de France.
- Humbley, J. 1974. "Vers une typologie de l'emprunt linguistique," dans *Cahiers de lexicologie* 25,2, pp. 46-70.
- Jespersen, Otto. 1976. *Nature, évolution et origines du langage*. Paris: Payot.
- Mounin, Georges, éd. 1974. *Dictionnaire de la linguistique*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Pottier, Bernard, éd. 1973. *Le Langage*. Paris: Centre d'Etude et de Promotion de la Lecture.
- Vachek, Josef. 1970. *Dictionnaire de linguistique de l'Ecole de Prague*. Utrecht: Spectrum.
- Weinreich, Uriel. 1963. *Languages in Contact: Findings and Problems*. La Haye: Mouton.

M.S.